



DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 141/2020

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

**Objet : Groupement de commandes  
pour la réalisation d'une étude  
préalable à la modernisation d'un  
centre de tri pour les collectivités  
du bassin Vaucluso-Rhodanien**

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

**PRÉSENTS :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

**Pour la Commune de CABANNES :** HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

**Pour la Commune d'EYRAGUES :** GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

**Pour la Commune de GRAVESON :** PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

**Pour la Commune de MAILLANE :** LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

**Pour la Commune de MOLLEGES :** CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

**Pour la Commune de NOVES :** JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

**Pour la Commune d'ORGON :** PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

**Pour la Commune de PLAN d'ORGON :** LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

**Pour la Commune de ROGNONAS :** PICARDA Yves, MONDET Cécile.

**Pour la Commune de SAINT- ANDIOL :** ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

**Pour la Commune de VERQUIERES :** MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de BARBENTANE :** BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

**Pour la Commune de ROGNONAS :** ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

M. le Vice-Président délégué aux Déchets expose que dans le cadre des groupes de travail de l'association du bassin Vaucluso-Rhodanien, les EPCI se sont réunis dans un premier temps autour d'un projet de modernisation du centre de tri de Vedène, dans le Vaucluse, pour permettre un tri des emballages ménagers en extension des consignes de tri.

Dans ce cadre, les collectivités souhaitent disposer des éléments techniques, utiles, pour définir des orientations et permettre à chacun de se positionner quant à la mutualisation de cet équipement.

Il est donc envisagé de recourir à un marché d'étude conclu en groupement de commandes, dans les conditions prévues aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique.

Ce groupement sera constitué entre les collectivités membres de l'association, disposant de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Le SIECEUTOM assurera la coordination du groupement et sera chargé d'assurer la procédure de mise en concurrence, de signer, de notifier et d'exécuter le marché au nom du groupement. Chaque membre remboursera ensuite le coordonnateur pour la part qui lui revient au titre des dépenses du marché, ainsi qu'une participation aux frais de coordination.

Les coûts de l'étude seront répartis au prorata de la population, donnée relativement stable et représentative, à la différence du critère des tonnages de déchets qui peuvent être fluctuants et demeurent peu comparables d'un territoire à l'autre lorsque les consignes de collecte diffèrent.

Enfin, le marché sera attribué par une commission d'appel d'offres spécifique, constituée d'un représentant titulaire et un représentant suppléant par membre du groupement. Il est précisé que ce représentant doit être élu parmi les membres des CAO internes.

Il est en conséquence proposé au conseil communautaire d'approuver l'adhésion de Terre de Provence au groupement de commandes relatif à la réalisation d'une étude préalable à la modernisation d'un centre de tri pour les collectivités du bassin Vaucluso-Rhodanien, tel que décrit ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- approuve l'adhésion de Terre de Provence au groupement de commandes relatif à la réalisation d'une étude préalable à la modernisation d'un centre de tri pour les collectivités du bassin Vaucluso-Rhodanien dont le SIECEUTOM assurera la coordination,
- autorise sa Présidente à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

